

## Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

### Commune de GOLFECH



Ce document permet d'informer le citoyen sur les risques majeurs auxquels il peut être exposé sur le territoire communal et de connaître les consignes de sécurité en cas de danger. Il est accessible sur le site internet de la mairie : [www.ville-golfech.fr](http://www.ville-golfech.fr)

# Sommaire & Edito



## SOMMAIRE

Sommaire & Edito du maire D.I.C.R.I.M et réglementation	p1 p2
Les risques majeurs L'alerte	p3
Risque Transports (&) Matières dangereuses	p4
Risque Météorologique	p5
Risque Inondation-Crue	p7
Risque nucléaire	p9
Risque industriel	p11
Infos – Les bons réflexes	p12
Infos et n° utiles	p13



## Le mot du Maire

Chers administrés,

La sécurité des habitants de GOLFECH fait partie des préoccupations de l'équipe municipale. Notre commune a élaboré son Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Cet outil, conservé en Mairie, est destiné à nous servir de guide d'intervention en cas de risque majeur survenant sur le territoire de la Commune.

Dans ce cadre, nous vous communiquons le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) afin de sensibiliser l'ensemble de la population.

Ce document a pour objet de vous informer sur les risques et sur les mesures prises par la Commune pour sauvegarder la population. Il vise également à rappeler quelques réflexes et comportements nécessaires en cas de crise.

Des relais de quartier ont été désignés dans chaque secteur de notre Commune mais la sécurité est l'affaire de tous et c'est le comportement de chacun qui permettra de limiter l'impact d'un de ces événements exceptionnels.

Nous espérons tous que nous n'aurons jamais à mettre en œuvre le PCS mais nous vous invitons à lire et à conserver ce document comme un guide utile en cas d'événement majeur.

Le Maire

Pascal BENOIT





## Le D.I.C.R.I.M qu'est ce que c'est ?

Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs ou DICRIM est un document élaboré par le Maire, destiné à **informer les citoyens des risques majeurs présents sur le territoire communal**. Il informe également des **mesures de prévention et de protection mises en œuvre** par les pouvoirs publics et des **consignes de sécurité** en cas de danger.

En effet, le citoyen étant le premier acteur de sa sécurité, il est indispensable qu'il soit informé des risques qu'il encourt et des mesures de sauvegarde à adopter. En cas de sinistre, les autorités locales peuvent être débordées, ou peuvent devoir concentrer leurs efforts ailleurs. Il y a donc un **risque d'isolement des citoyens dans les premières heures**, voire un **sentiment d'abandon par les services publics**. C'est pourquoi **chaque citoyen doit être préparé à réagir face à une situation d'urgence**. La connaissance de ces mesures est indispensable en période de crise, car les autorités ne pourront gérer correctement une crise que si chacun respecte les mesures de sauvegarde appropriées.

## La réglementation en vigueur

L'information préventive consiste à renseigner le citoyen sur les risques majeurs susceptibles de se développer sur ses lieux de vie, de travail, de vacances.

Elle a été instaurée en France par l'article L125-2 du code de l'Environnement: « Les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis dans certaines zones du territoire et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent. Ce droit s'applique aux risques technologiques et aux risques naturels prévisibles ».

Elle est renforcée par la loi du 30 juillet 2003 relative à « la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages » qui contient des dispositions tendant à développer une meilleure connaissance du risque auprès des populations exposées et, le cas échéant, une meilleure réactivité de leur part.

Ce principe d'information préventive est développé dans le décret n° 90-918 du 11 octobre 1990, modifié le 9 juin 2004, relatif à l'exercice du droit à l'information sur les risques majeurs qui précise le contenu et la forme des informations auxquelles doivent avoir accès les personnes susceptibles d'être exposées à des risques majeurs ainsi que les modalités selon lesquelles ces informations seront portées à leur connaissance.

# Risques Majeurs

## L'alerte



### QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

#### Deux critères caractérisent le risque majeur :

- une faible fréquence : l'homme et la société peuvent être d'autant plus enclins à l'ignorer que les catastrophes sont peu fréquentes,
- une gravité considérable : nombreuses victimes, dommages importants aux biens et à l'environnement.

#### Quels sont ces risques ?

- les risques naturels** : avalanche, feu de forêt, inondation, mouvement de terrain, cyclone, tempête, séisme et éruption volcanique,
- les risques technologiques** : liés à l'activité humaine : ils regroupent les risques industriel, nucléaire, biologique, rupture de barrage, ...,
- les risques transports et matières dangereuses** sont des risques technologiques. On en fait cependant un cas particulier car les enjeux (voir plus bas) varient en fonction de l'endroit où se développe l'accident.

**Un événement potentiellement dangereux ALÉA (voir Fig. 1) n'est un RISQUE MAJEUR (voir Fig.3) que s'il s'applique à une zone où des ENJEUX humains, économiques ou environnementaux (voir Fig.2) sont en présence.**

### L'ALERTE

L'alerte constitue la première étape de toute action communale dans la gestion d'un incident majeur ou d'une crise. Elle est complémentaire à la notion d'information qui doit renseigner le citoyen sur la nature du problème ou sur les consignes de sécurité à appliquer.

Différents supports d'alerte ou d'information sont envisageables en fonction de la nature de l'incident, du type d'information, du temps à disposition ou du public ciblé. L'alerte peut être diffusée par automate d'appel, téléphone, SMS, sirène ou haut parleur sur véhicule, porte à porte.

Le vecteur d'alerte par excellence est la sirène qui diffuse un son caractéristique annonciateur d'un danger. Ce son ne contient aucun message explicite quant à la nature du comportement souhaité.

### Les risques majeurs sur la commune de GOLFECH

#### On recense 2 risques majeurs naturels :

- ic** Le risque inondation-cruie
- m** Le risque météorologique

#### Et 3 risques majeurs technologiques :

- i** Le risque industriel
- n** Le risque nucléaires
- tm** Le risque Transports (& Matières dangereuses)

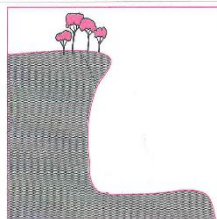


Fig. 1 : L'aléa

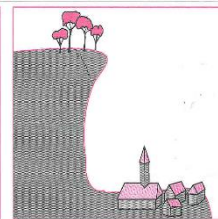


Fig. 2 : Les enjeux

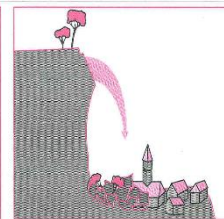


Fig. 3 : Le risque majeur

**Le risque majeur est donc la confrontation d'un aléa avec des enjeux.**

### L'alerte à GOLFECH

La commune ne dispose pas de sirènes. En cas de risque avéré, la commune peut transmettre des informations par :

- SMS, via un automate d'alerte,
- Panneau Pocket,
- les 2 panneaux d'affichage,
- téléphone,
- haut-parleur sur des véhicules communaux,
- les cloches de l'église,
- porte à porte par le biais des relais
- prévention de quartier (*personnes identifiées dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde.*)





Les risques de déraillement d'un train et de transport de matières dangereuses sont consécutifs à un accident qui se produit sur voie ferroviaire ou routière. Ils peuvent entraîner des conséquences graves pour la population, les biens ou l'environnement.

**Les principaux dangers liés sont :**

- L'explosion occasionnée par un choc avec étincelle provoquant des traumatismes directs voire indirects par la propagation de l'onde de choc,
- L'incendie à la suite d'un choc, d'un échauffement, d'une fuite provoquant des brûlures et asphyxie,
- La diffusion dans l'air (nuage toxique), l'eau et le sol de produits dangereux avec risques d'intoxication et de pollution dans l'environnement,
- En déraillant, le train poursuit sa course en heurtant les habitations ou bâtiments jouxtant la voie ferrée.

**GOLFECH face au transport de matières dangereuses et risque ferroviaire**

Les risques sur la commune sont principalement induits par la circulation ferroviaire sur la ligne BORDEAUX-TOULOUSE, qui traverse la commune, et la circulation routière sur la RD813 et la route d'ESPALAIS.

**Les mesures de prévention:**

La réglementation internationale :

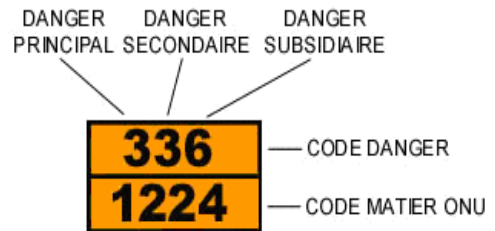
Le transport des matières fait l'objet d'une réglementation internationale propre à chaque mode de transport.

L'affichage du risque :

Une plaque rectangulaire orange située à l'avant et à l'arrière du véhicule permet l'identification rapide des matières transportées.

**Quelles conséquences ?**

- Rayon potentiel de 250 m sinistré en cas d'explosion d'un camion citerne,
- Possibilité d'avoir des blessés voire des morts,
- Pollution probable de l'environnement (air, eau, sol),
- Axe de communication coupé,
- Bâtiments endommagés.



**LES BONS REFLEXES**

**AVANT**

- Connaître les risques et les consignes,
- Dès l'alerte, se confiner et écouter la radio.

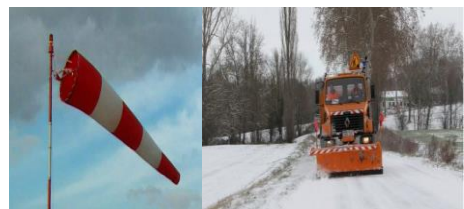
**PENDANT**

- Donner l'alerte, en cas d'accident, en précisant le lieu, la nature du moyen de transport, le nombre approximatif de victimes, le numéro du produit et le code,
- Ne pas fumer, ne pas faire de flamme ou d'étincelle,
- Face à un nuage toxique qui se propage, s'éloigner dans le sens perpendiculaire au vent, se mettre à l'abri dans un bâtiment ou quitter rapidement la zone,
- Fermer toutes les ouvertures et aérations, couper la ventilation et la climatisation, s'éloigner des portes et des fenêtres
- Ecouter la radio pour connaître les consignes à suivre, se laver en cas d'irritation et si possible se changer,
- Attendre et suivre les mesures prises par les autorités (Préfecture, Mairie, ...).

**APRES**

- Ne sortir qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation,
- Aérer le local.





Les risques météorologiques font partie des risques naturels. Ils sont dus à des phénomènes climatiques dont les facteurs atteignent des intensités extrêmes.

### Quelles conséquences ?

Lorsqu'ils se produisent, ils peuvent entraîner des dommages importants sur les plans humain, économique et environnemental.

Site Météo-France : [www.meteofrance.com](http://www.meteofrance.com)



### Vigilance météorologique

La carte est actualisée au moins 2 fois par jour, à 6h et 16h.

Diffusion : le lundi 29 octobre 2018 à 16h00  
Validité : jusqu'au mardi 30 octobre 2018 à 16h00

**Une vigilance absolue s'impose** des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus...

**Soyez très vigilant**, des phénomènes dangereux sont prévus ...

**Soyez attentif** si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ...

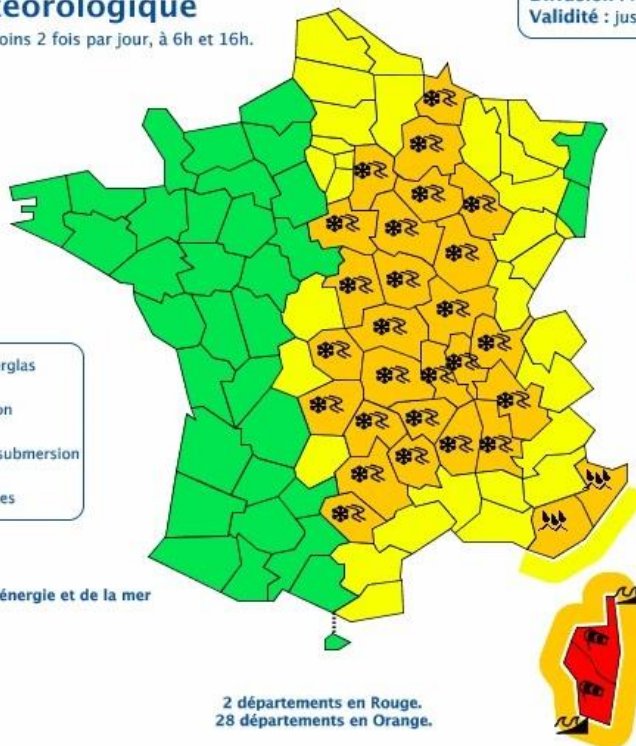
**Pas de vigilance particulière.**

Vent violent	Neige-verglas
Pluie-Inondation	Inondation
Orages	Vagues-submersion
	Avalanches

Les vigilances pluie-inondation et inondation sont élaborées avec le réseau Vigicrues du Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer



- Consulter les prévisions
- Bison Futé
- Vigilance en Europe



2 départements en Rouge.  
28 départements en Orange.

Consultez le **bulletin national**

Vents extrêmement violents en Corse les prochaines heures et fortes vagues. Orages violents et fortes pluies sur Côte d'Azur et Corse. Neige du Massif Central vers Champagne la nuit prochaine. Fortes crues dans le Var (83)

Cliquez sur la carte pour lire les **bulletins régionaux**

#### Conseils des pouvoirs publics :

Orages/Orange – Évitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques.  
Précipitations/Crues Orange – Soyez prudents face au risque d'inondations et prenez les précautions adaptées. – Renseignez-vous sur les conditions de circulation.  
Vagues-Submersion/Orange – Ne prenez pas la mer. – Ne circulez pas en bord de mer et évitez la proximité des plages.  
Neige-Verglas/Orange – Prévoyez un équipement minimum en cas d'immobilisation prolongée.  
Vent/Rouge – Restez chez vous et évitez toute activité extérieure. – Prenez les précautions qui s'imposent face aux conséquences d'un vent violent et n'intervenez surtout pas sur les toitures.

Copyright Météo France

Chaque jour, Météo France, chargée de surveiller les événements météorologiques, émet des bulletins météo comportant une carte vigilance qui identifie les dangers météorologiques dans chaque département.

Cette carte est réactualisée 2 fois par jour à 6h et à 16h. Lorsqu'un changement notable intervient, elle peut être réactualisée à tout moment. Le danger menaçant est représenté à l'aide de quatre couleurs (vert, jaune, orange, rouge) et d'un pictogramme précisant le type de phénomène prévu.

Depuis 1950, une centaine de tempêtes a touché l'Europe, faisant des milliers de victimes et des milliards d'euros de dommages.

En 2003, une canicule exceptionnelle a entraîné en France une surmortalité estimée à près de 15.000 décès.

### GOLFECH face aux risques météorologiques

Toutes les communes du Tarn et Garonne sont concernées par les aléas climatiques : vents violents, orages, fortes précipitations, chutes de neige, canicule, ...



#### Vents violents / Orage

##### Vigilance orange

- Limiter les déplacements, limiter la vitesse sur route et autoroute,
- Ne pas s'abriter sous les arbres,
- Être vigilant face aux chutes possibles d'objets divers,
- Ne pas intervenir sur les toitures,
- Ne pas toucher les fils électriques tombés au sol,
- Fixer ou ranger les objets sensibles aux effets du vent,
- Fermer les fenêtres et volets.



##### Vigilance Rouge

- Rester chez soi,
- En cas d'obligation absolue de déplacement : éviter les secteurs forestiers,
- Signaler son déplacement aux proches,
- Écouter la radio,
- Fixer ou ranger les objets sensibles aux effets du vent,
- Ne pas intervenir sur les toitures,
- Ne pas toucher les fils électriques tombés au sol.

#### Fortes précipitations / Chutes de neige

##### Vigilance orange

- Ne pas toucher des fils électriques tombés au sol,
- Se renseigner et limiter les déplacements, limiter la vitesse sur route et autoroute,
- Respecter les déviations mises en place,
- Ne pas s'engager à pied ou en voiture sur une route immergée,
- Laisser passer les engins de déneigement sur route et autoroute,
- Dans une zone inondable, mettre les biens en sécurité et surveiller la montée des eaux,
- Se protéger des chutes dues au verglas en dégageant la neige et en salant les trottoirs devant votre domicile.



##### Vigilance Rouge

- Rester chez soi, éviter tout déplacement,
- En cas d'obligation absolue de déplacement : être très prudent, respecter les déviations mises en place,
- Écouter la radio,
- Ne pas s'engager, en aucun cas, à pied ou en voiture sur une route immergée,
- Se conformer aux consignes données, ne pas s'opposer au travail des sauveteurs qui proposent une évacuation,
- Si évacuation, couper les réseaux (gaz, électricité),
- Ne pas toucher des fils électriques tombés au sol,
- Se protéger des chutes dues au verglas en dégageant la neige et en salant les trottoirs devant votre domicile.

#### EN CAS DE CANICULE

- Boire beaucoup (eau),
- Rester à l'ombre, portez un chapeau et des vêtements amples,
- Tirer les volets et fermer les fenêtres en journée,
- S'Informer de la santé des personnes fragiles,
- Limiter les activités physiques,
- Donner de ses nouvelles à son entourage.

#### EN CAS DE GRAND FROID

- S'habiller chaudement, ne pas garder des vêtements humides,
- S'Informer de la santé des personnes fragiles,
- Éviter de sortir,
- Attention aux moyens utilisés pour se chauffer : les chauffages d'appoint ne doivent pas fonctionner en continu,
- Donner de ses nouvelles à son entourage.





L'inondation est une submersion, rapide ou lente, avec des hauteurs d'eau variables, d'une zone habituellement hors d'eau. Elle est due à une augmentation du débit du cours d'eau provoquée par des pluies importantes et durables. Les conséquences peuvent en être plus ou moins importantes suivant l'occupation du sol (urbanisation, activités...). Elle engendre également des érosions et dépôts dus aux écoulements d'eau et des phénomènes annexes tels que le sapement des berges.

### Quelles conséquences de l'inondation ?

- Noyades ou décès,
- Inondation de cave ou sous-sol,
- Coupure d'électricité,
- Perturbation des conditions de circulation routière et des réseaux d'assainissement.



Juin 1875



Mars 1930



Février 1952



2003 échelle Lamagistère 8m50



### Inondations de février 2021



Chemin de Carrete



Darreloc



Pont de Coupet

## LES BONS REFLEXES

### A l'annonce d'une crue, prévoyez de vous mettre à l'abri à l'étage ou d'évacuer :

- Fermer portes, fenêtres et volets,
- Mettre les produits consommables et les vivres au sec et monter les meubles et l'électroménager à l'étage ou sur des parpaings,
- Étancher les ouvertures basses à moins de 1 mètre du sol (batardeaux, briques/plâtre, couvercles d'aérations),
- Préparer une réserve d'eau potable et une trousse d'évacuation (radio à piles, lampe de poche, médicaments indispensables),
- Localiser les arrivées des réseaux (électricité, gaz),
- Amarrer tout ce qui peut flotter,
- Limiter les déplacements, éviter les zones proches des rivières ou torrents susceptibles d'être inondées,
- Respecter les déviations mises en place.

#### PENDANT

- Respecter les consignes reçues,
- Couper les réseaux (électricité, gaz),
- Évacuer sur préconisation des autorités ou des secours,
- Se réfugier sur un point haut (étage, colline),
- Respecter les déviations mises en place et ne pas s'engager sur une route inondée,
- Ne pas rester à l'intérieur d'un véhicule pris par l'eau.

#### APRES

- Aérer le bâtiment et désinfecter pour éviter les moisissures (eau de javel),
- Aider les personnes qui ont besoin,
- Ne rétablir l'électricité que si l'installation est sèche,
- Chauffer dès que possible,
- S'assurer que l'eau soit potable,
- Dresser un inventaire complet des dommages causés pour pouvoir les communiquer aux assurances.







# Risque inondation / crue sur la commune de Golfech



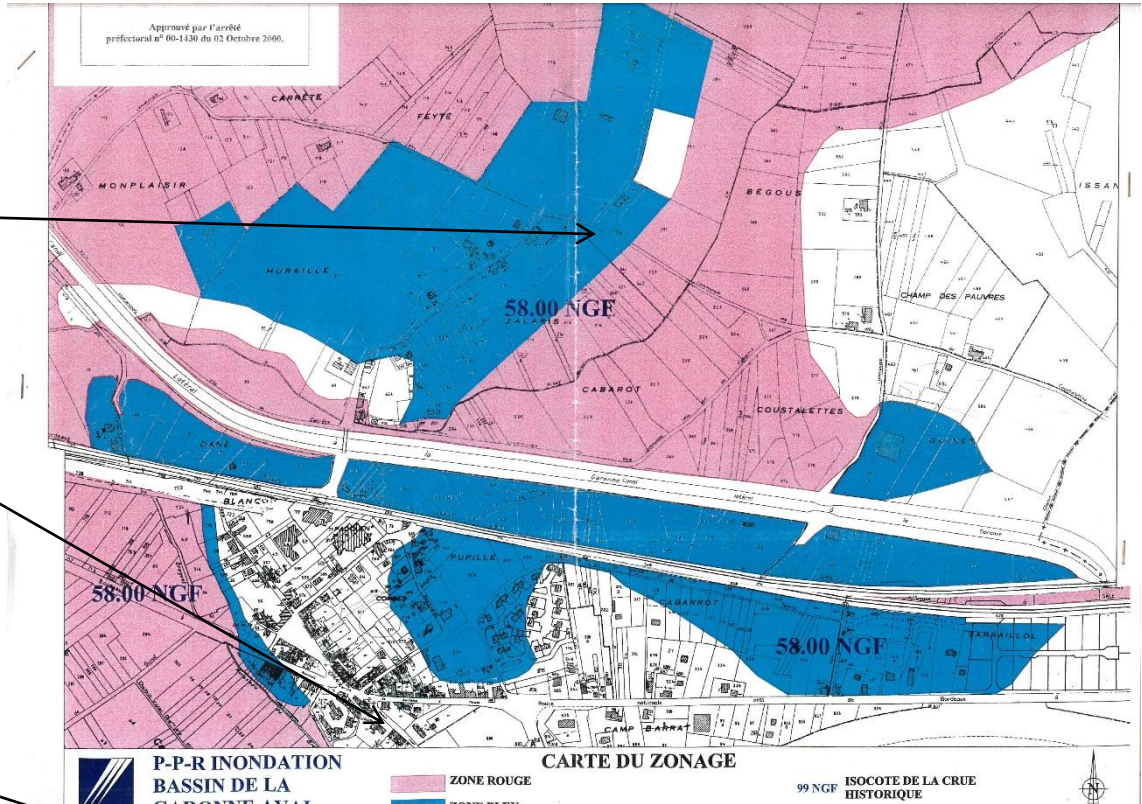
Chemin de Carrete



Cote Mars 1930  
Rue de Cantarou



Darreloc

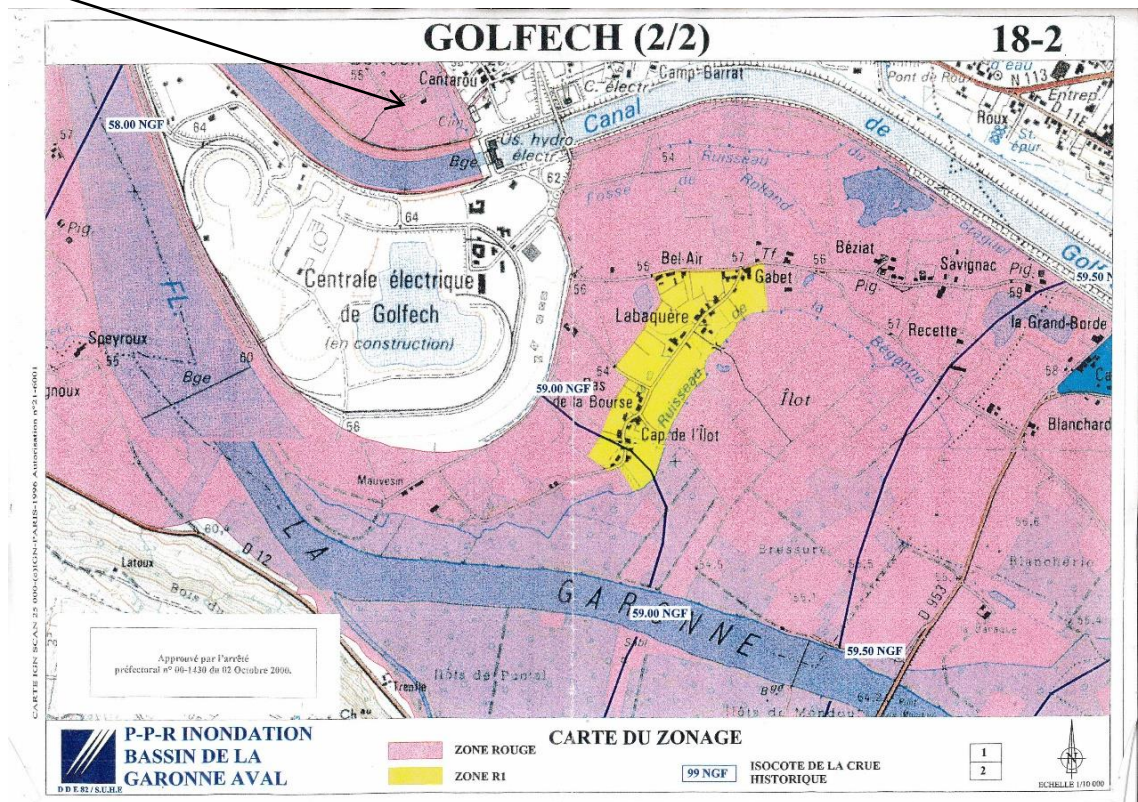


**Zone BLANCHE :**  
Non inondable /  
Constructible

**Zone BLEUE :**  
Inondable /  
Constructible à la  
cote 58,20m NGF

**Zone ROUGE :**  
Inondable /  
Non constructible

**Zone JAUNE :**  
Inondable /  
Non constructible

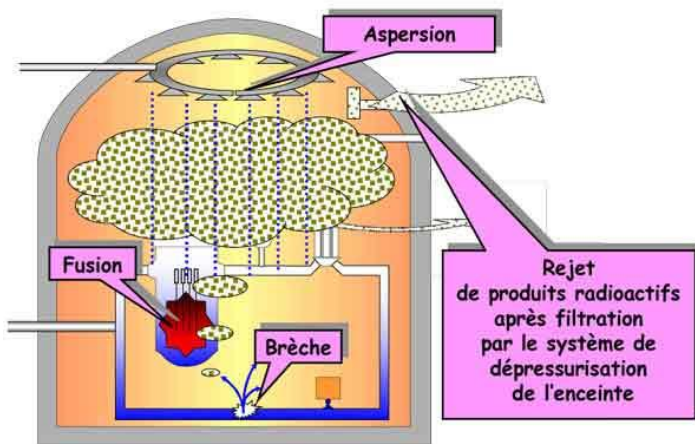






### Qu'est-ce que le risque nucléaire ?

Un accident nucléaire est un évènement pouvant conduire à un rejet d'éléments radioactifs anormal dans l'environnement. Ce type d'accident est caractérisé par un rejet important d'éléments toxiques (notamment radioactifs) et / ou par une forte irradiation.



### Que risque t'on en cas d'accident nucléaire ?

En l'absence d'action de protection, les rejets radioactifs entraînent deux conséquences sur l'homme :

**L'irradiation** : c'est une exposition de l'organisme à des rayonnements issus d'une source radioactive. L'irradiation est externe si la source de rayonnement est extérieure au corps humain. Elle est interne si la source de rayonnement est à l'intérieur du corps humain.

La contamination externe est un dépôt sur la peau d'une substance radioactive. La contamination interne désigne la pénétration d'une source radioactive à l'intérieur du corps humain. Les voies d'entrée sont principalement respiratoires, digestives voire cutanées (par des plaies). Afin d'éviter ces risques, les personnes doivent connaître quelques réflexes simples tels que la mise à l'abri, l'ingestion de comprimés d'iode, l'évacuation sur instruction des pouvoirs publics

### Le CNPE de Golfech

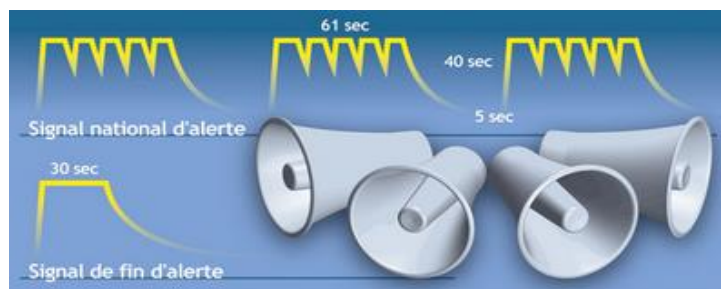


### Comment reconnaître le signal d'alerte nucléaire ? :

Les sirènes émettent un signal composé de :



- 3 séquences d' 1 minute et 41 secondes,
- séparées par un intervalle de 5 secondes.
- La fin de l'alerte est annoncée par un signal continu de 30 secondes.

Les essais de sirènes du réseau national d'alerte se déroulent le premier mercredi de chaque mois, à midi. Pour ne pas être confondu avec le signal d'alerte, ces sirènes d'essai ne durent qu'une 1 minute et 41 secondes.








# n

## Le risque Nucléaire Savoir réagir









### SI VOUS VIVEZ PRÈS D'UNE CENTRALE NUCLÉAIRE (RAYON DE 10 KM), QUELQUES PRÉCAUTIONS DÈS MAINTENANT :

-  **Demandez** à votre mairie **les brochures d'information**. Elles informent sur les signaux d'alerte et indiquent toutes les mesures à prendre en cas d'accident.
-  **Retirez vos comprimés d'iode** dans les pharmacies partenaires sur présentation de votre bon de retrait nominatif.
-  **Préparez des affaires de première nécessité** : photocopie de vos papiers d'identité, traitements médicaux, trousse de premiers secours, vêtements de rechange, nourriture, eau en petites bouteilles.
-  **Dotez-vous d'une radio** à pile et de piles de rechange.



## RÉAGIR EN CAS D'ACCIDENT NUCLÉAIRE

-  **Mettez-vous à l'abri dans un bâtiment en dur.** Si vous êtes dans un véhicule, gagnez un abri (immeuble, logement...) le plus rapidement possible.
-  **Fermez portes et fenêtres et coupez la ventilation.**
-  **Prenez de l'iode, uniquement sur instruction du préfet, et sauf contre-indication médicale.** Si vous n'avez pas de comprimé à domicile au moment de l'accident, une distribution d'urgence est organisée, dans les lieux collectifs définis par le préfet. **Les femmes enceintes et enfants de moins de 18 ans sont principalement concernés.**
-  **Préparez-vous** à une éventuelle évacuation et, le cas échéant, suivez les consignes d'évacuation des zones concernées.

-  **Munissez-vous de votre kit d'urgence** comprenant vos affaires de première nécessité.
-  **Adoptez les bonnes pratiques numériques en situation d'urgence.** RDV sur : [www.gouvernement.fr/risques/medias-sociaux-urgence](http://www.gouvernement.fr/risques/medias-sociaux-urgence)
-  **N'allez pas chercher vos enfants.** Ils sont pris en charge par les équipes pédagogiques et les secours en milieux scolaires ou péri-scolaires.
-  **Évitez de téléphoner** afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours.
-  **Ne touchez pas aux objets** qui se trouvent à l'extérieur.
-  **S'il pleut, laissez dehors** tout ce qui aurait pu être mouillé par la pluie (parapluie, chaussures, manteau, imperméable...).



# i

## Le risque Industriel



### Qu'est-ce que le risque industriel ?

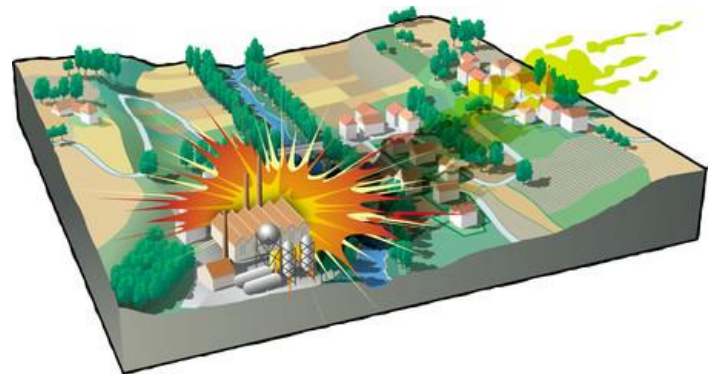
Le risque industriel majeur est un événement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les riverains, les biens et/ou l'environnement.

### Le dépôt de carburants "LOUDA" à Golfech



### Trois typologies d'effets peuvent se combiner :

- les effets thermiques dus à une combustion d'un produit inflammable ou à une explosion,
- les effets mécaniques liés à une surpression (déflagration ou détonation), provoquée par une explosion,
- les effets toxiques par inhalation de substance chimique corrosive et dus à une fuite sur une installation (effets induits : atteinte des poumons, du système nerveux, ...).



### Pour mémoire :

- 2011 : Feu d'un stock de peinture dans une entreprise (5 voitures brûlées + bâtiment technique)

## LES BONS REFLEXES

### AVANT

- Connaître les risques et les consignes,
- Dès l'alerte, se confiner et écouter la radio.

### PENDANT

- Ne pas fumer, ne pas faire de flamme ou d'étincelle,
- Face à un nuage toxique qui se propage, s'éloigner dans le sens perpendiculaire au vent, se mettre à l'abri dans un bâtiment ou quitter rapidement la zone,
- Fermer toutes les ouvertures et aérations,
- Couper la ventilation et la climatisation,
- S'éloigner des portes et des fenêtres
- Ecouter la radio pour connaître les consignes à suivre,
- Attendre et suivre les mesures prises par les mesures prises par les autorités (Préfecture, Mairie, ...).

### APRES

- Ne sortir qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation,
- Aérer le local.





### Les bons réflexes dans toutes les situations

Ce qu'il faut faire	
<input type="checkbox"/> Se conformer immédiatement aux consignes reçues : <b>évacuer ou se confiner</b>	
<input type="checkbox"/> Écouter la radio (Radio-France :105.1MHz ; France-Info :105.3MHz ; radios locales + fréquences...)	
<b>Avant, prévoir :</b> <input type="checkbox"/> une radio portable équipée de piles <input type="checkbox"/> une lampe de poche (piles adaptées) <input type="checkbox"/> une réserve d'eau potable <input type="checkbox"/> un sac contenant les affaires de 1ère nécessité (voir liste ci-après)	

Ce qu'il ne faut pas faire	
<input type="checkbox"/> Ne pas fumer (fuite éventuelle de gaz)	
<input type="checkbox"/> Ne pas aller chercher les enfants à l'école ils y sont en sécurité, l'équipe enseignante s'en occupe.	
<input type="checkbox"/> Ne pas téléphoner sauf en cas de nécessité vitale (pour éviter l'encombrement des réseaux et libérer les lignes pour les secours)	

### Se conformer aux consignes reçues par les services de secours et des autorités

	Confinement		Évacuation
<input type="checkbox"/> Se mettre à l'abri dans le bâtiment le plus proche <input type="checkbox"/> Fermer portes et fenêtres, les calfeutrer <input type="checkbox"/> Arrêter les systèmes de ventilation et de climatisation <input type="checkbox"/> Bouchez tous les systèmes avec prise d'air extérieure avec des chiffons ou des linges humides <input type="checkbox"/> Dans tous les cas, se conformer aux consignes reçues		<input type="checkbox"/> Couper les réseaux (gaz, électricité, eau) <input type="checkbox"/> Sortir du logement avec un sac contenant les affaires de 1ère nécessité <input type="checkbox"/> Se rendre au point de regroupement défini par les autorités ou annoncé lors de la consigne d'évacuation <input type="checkbox"/> Dans tous les cas, se conformer aux consignes reçues	



## Numéro d'appel, site internet et stations de radio

### Informez et s'informez en cas de risques majeurs à Golfech :

#### Téléphones :

- Mairie : 05.63.29.42.00
- Email Mairie : [mairie-golfech@info82.com](mailto:mairie-golfech@info82.com)
- Secours : 18 ou 112
- Samu : 15
- Forces de l'ordre : 17
- Préfecture : 05.63.22.82.00

#### Sites internet :

- Mairie : [www.ville-golfech.fr](http://www.ville-golfech.fr)
- Préfecture : [www.tarn-et-garonne.gouv.fr](http://www.tarn-et-garonne.gouv.fr)
- Informations sur les risques par commune : [www.prim.net](http://www.prim.net)
- Météo : [www.meteofrance.fr](http://www.meteofrance.fr)
- Suivi des crues : [www.vigicrues.gouv.fr](http://www.vigicrues.gouv.fr)

#### Stations de Radio :

- Sud-Radio : ..... 102,0 Mhz
- France Info : ..... 105,5 Mhz
- France Inter : ..... 88,2 Mhz
- VFM : ..... 88,9 Mhz
- RFM : ..... 93,8 MHz



**frequence  
radio**



### Le kit d'urgence

- Eau : 6 litres par personne en petites bouteilles,
- Photocopies papiers administratifs (carte identité, carte assuré social, permis de conduire, ...),
- Double des clés (voiture, maison, ...),
- Nourriture de secours consommant peu d'eau ( barres énergétiques, fruits secs, conserves, petit pots pour bébé, ...),
- Outils de base (couteau de poche multifonctions, ouvre-boîte...),
- Lampe de poche avec 2 jeux de piles de rechange ou lampe sans pile à manivelle (dynamo),
- Bougies avec allumettes ou briquet,
- Radio avec piles ou batteries, ou bien une radio sans pile à manivelle,
- Trousse médicale de premiers soins : bandelettes, alcool, sparadrap, paracétamol, anti-diarrhéique, gel hydro-alcoolique, ...